



DÉPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEVILLE**

Séance du 24 octobre 2022

Date de la convocation : 18 octobre 2022

Délibération n° 2022-40

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre à 20 heures 30, Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Bernard CROUZIL, Maire.
Etaient présents : Mmes CASAGRANDE, FRANCH, LAVERGNE, PIN-BELLOC et SENAC et MM. BOUTEILLER, CORNILLOU, CROUZIL, JOCTEUR-MONROZIER et OTAL.
Absents excusés : Mme COCHET et MM. GONINDARD et FRILLAY
Mme COCHET a donné pouvoir à M. CROUZIL
M. GONINDARD a donné pouvoir à M. JOCTEUR MONROZIER
Mme PIN- BELLOC a été élue secrétaire de séance.

Objet : Sicoval - Convention de prestation d'accompagnement personnalisé

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le Sicoval a mis en place au sein de ses services une mission d'accompagnement personnalisé de son personnel.

Dans le cadre de la mutualisation des services, le Sicoval propose à l'ensemble de ses communes membres les mêmes prestations :

- soutien psychologique
- coaching : accompagnement, limité dans le temps, de personnes pour le développement de leurs potentiels et de leur savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels.
- bilan professionnel

La tarification 2022 proposée, est la suivante :

- soutien psychologique : 1er rendez-vous gratuit, puis 35 € la séance dans la limite de 5 séances
- coaching : 1er rendez-vous gratuit, coût total : 700 €
- bilan professionnel : 1er rendez-vous gratuit, coût total : 525 €.

Le Conseil Municipal, à onze voix pour et une abstention, décide :

- d'adhérer à ce service mutualisé,
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme.

**Le Maire,
Bernard CROUZIL**

